

GAZOMÈTRES—*Suite.*

2. Bill pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres; Ordonné; Présenté, 157. Renvoyé à un comité, 230. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 311. Par le sénat, avec un amendement, 418. Examiné et adopté, 424. S. R., 436 (36 Vic., c., 48.)

GLASGOW, COMPAGNIE DES TERRES ET DE PRÊT, DITE :—Pétition demandant son incorporation en Canada, 10. Avis, 31. Bill; Renvoyé à un comité, 60. Rapporté avec des amendements, 270. Examiné en comité; Rapporté; Passé, 280. Par le sénat avec un amendement; Examiné et adopté, 354. S. R., 435. (36 Vic., 105.)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Il invite les Communes à élire leur orateur, 2.
2. Réponses, par l'intermédiaire de l'orateur du sénat, à l'adresse de l'orateur des communes, au sujet de son élection, 2.
3. Son discours à l'ouverture de la session, 3. Jour fixé pour sa prise en considération, 5. Adresse, 12. Voir *Adresses*, 83.
4. Reprise en considération du discours; Motion qu'un subside soit accordé à Sa Majesté,—devant être examinée en comité général, 24. Voir *Subsides*, 1.
5. Il recommande certaines mesures nécessitant une dépense de deniers publics,—par message, 82, 431. Par la bouche des ministres, 137, 205, 206.
6. Pétitions rejetées demandant des crédits non ainsi recommandés, 12, 17, 19, etc. Voir *Pétitions*, 2.
7. Signification de son adhésion à certaines mesures, 145.
8. Sa sanction aux bills, 265, 433.—Il réserve des bills à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 436.
9. Il fait connaître la date qu'il prorogera le parlement, 437.
10. Son discours à la clôture de la session, 440.
11. Il proroge le Parlement, 440.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

12. Invitant les Communes à se rendre au Sénat—à l'ouverture de la session, 1. Après l'élection de l'orateur, 2. Pour la sanction des bills, 265, 433. A la clôture de la session, 439.
13. Annonçant la nomination de certains ministres comme commissaires en vertu de l'acte concernant l'économie interne de la chambre des communes, 17.
14. Transmettant copie d'une charte accordée à une compagnie de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique. 20. (Document No. 13.) Imprimée, *id.*
15. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 32.